

Histoire

Les ERER

ACCOMPAGNER ET COORDONNER LES RÉFLEXIONS EN ÉTHIQUE

Mis en lumière pour leur accompagnement auprès des établissements et des professionnels de santé durant la crise sanitaire, les **Espaces de Réflexion Ethique Régionaux (ERER)** œuvrent depuis près de 10 ans au développement de la réflexion en éthique sur leurs territoires.



Des espaces régionaux pour des missions de proximité

Les ERER ont « **vocation à susciter et à coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé** » auprès de tous publics, qu'ils soient **professionnels de santé, usagers et citoyens**. Leur mission est ainsi avant tout une mission de **proximité**.

Des espaces « ressources »

Les ERER **accompagnent les professionnels et les établissements dans le déploiement de leur démarche éthique**, notamment via la mise en place de **structures de réflexion éthique**. De nombreux ERER organisent des **formations** en ce sens, par un appui méthodologique et des apports conceptuels d'éthique, en **travaillant autour de cas concrets d'éthique clinique**.

« Les professionnels ne doivent pas hésiter à contacter leur Espace Ethique régional, que ce soit pour un accompagnement à la mise en place d'un comité d'éthique, avoir un éclairage sur des situations cliniques concrètes, bénéficier

de documentation, participer à une formation, s'investir dans un groupe de travail ou encore s'inscrire à des ateliers territoriaux, des soirées débats ou des conférences », précise le Pr G. Moutel, membre de la Conférence Nationale des ERER et directeur de l'ERER de Normandie (EREN).

La formation en éthique : un enjeu d'appropriation de la démarche éthique

Au-delà de cet accompagnement de « terrain », **la formation** est en effet l'une des **missions principales** des Espaces de Réflexion Ethique Régionaux : ils s'investissent dans la **formation initiale des étudiants en santé et dans d'autres disciplines** (dont sciences humaines, sciences et technologies) ; Ils **coordonnent et/ou participent aussi à des formations diplômantes** au travers de diplômes d'universités (DU), de Master et de doctorats ; ils contribuent enfin à la **formation continue de professionnels travaillant dans les secteurs du sanitaire et du médico-social**, qu'ils soient rattachés à un établissement, installés en libéral, ou intervenants pour une association (SSIAD par exemple).